



**Étude sur les appels du 119
concernant des enfants
de 0 à 6 ans
en danger
ou en risque de l'être**

Novembre 2017

INTRODUCTION

Dans le cadre de son étude annuelle statistique, le SNATED a réalisé cette année un focus sur les appels concernant les enfants de 0 à 6 ans. Cette thématique a été choisie en lien avec l'étude pluriannuelle que l'ONPE mène sur la population des enfants accueillis en protection de l'enfance pour cette tranche d'âge. Il était en effet intéressant pour le SNATED de se pencher sur l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance pour les enfants de cet âge, et de mieux comprendre les éléments permettant aux écoutants de qualifier les situations.

Lors du démarrage de l'étude, l'ensemble des chiffres 2016 n'étant pas consolidé, les équipes se sont attachées à cibler les années précédentes afin d'exploiter avec précision les données en question. Mais d'ores et déjà, les données 2016 (détaillées dans l'analyse statistique jointe à ce document), ont par la suite démontrées des évolutions intéressantes qui pourront faire l'objet d'autres exploitations.

Ainsi, en 2016, on constate une augmentation de la part des négligences qui devancent désormais la part des violences physiques dans les appels traités. Par ailleurs, un certain nombre de fiches d'appel étudiées sur 2016 montrait une augmentation des violences sexuelles commises sur les garçons par rapport à 2015 et aux autres années, les filles ayant été jusqu'à présent sur représentées dans ce type de maltraitances. Ces tendances nous conduisent donc à envisager dès à présent de futurs suivis pour mieux appréhender l'évolution des dangers repérés au SNATED.

La première partie du présent focus a donc été réalisée à partir de l'extraction des différentes études statistiques publiées entre 2012 à 2015 et aborde la population des 0-6 ans à travers des données générales de contexte.

La deuxième partie du focus a été réalisée par un groupe de travail composé de 3 écoutantes et un cadre de coordination du service sur la base de fiches d'appel 2014-2015 extraites par le responsable informatique du GIPED. Il s'agit à partir de l'étude de fiches d'appels portant sur certains types de dangers (violences sexuelles, psychologiques et physiques) de questionner également les pratiques professionnelles des écoutants lors de l'analyse qu'ils font des éléments recueillis pendant l'entretien téléphonique.

Partie 1

DONNÉES DE CONTEXTE SUR LES 0-6 ANS

L'analyse porte sur les mineurs âgés de 0 à 6 ans pour lesquels un danger est évoqué, dont l'âge et le sexe sont renseignés et dont la situation évoquée a fait l'objet par le SNATED d'une information préoccupante¹ (IP) ou d'une aide immédiate² (AI), circonscrites à la période 2012-2015.

Données contextuelles :

Sur la période 2012-2015, 156 021 enfants en danger âgés de 0 à 21 ans sont évoqués dans les appels traités par le SNATED. Cela correspond en moyenne à 38 351 enfants par an. 154 238 sont âgés de 0 à 18 ans et parmi eux, 36,8% sont âgés de 0 à 6 ans, soit 56 714 enfants sur la période observée (14 200 enfants par an).

Figure 1 : Données générales sur la population concernée dans les appels traités

	2012	2013	2014	2015	2012-2015
Enfants en danger					
0-21 ans	39 083	39 276	38 472	39 190	156 021
0-18 ans	38 644	38 871	38 041	38 682	154 238
Jeunes majeurs 18-21 ans	439	405	431	508	1783
0-6 ans	14 309	14 485	13 931	13 989	56 714
Part 0-6 ans dans population 0-18 ans	37%	37,3%	36,6%	36,2%	36,8%
Sexe enfants					
Part filles 0-6 ans	48,2%	47,9%	48%	47,6%	47,9%
Part filles dans population 0-18 ans	50,7%	50,9%	51,4%	50,6%	50,9%
Appels traités	7 989	8 112	8 221	8 195	32 517
Informations préoccupantes	4 474	4 778	5 063	5 374	19 689
Aides immédiates	3 515	3 334	3 158	2 821	12 828
Taux IP [0-6 ans]	56,5%	58,9%	61,6%	65,6%	60,5%
Taux IP [0-21 ans]	48,7%	51%	53,9%	57,9%	52,9%

- Taux d'IP

Sur la période 2012-2015, 32 517 appels traités concernent au moins un enfant âgé de 0 à 6 ans pour lequel un danger est évoqué. Sur cette période, le taux d'IP (nombre d'IP rapporté au nombre d'appels traités) est en moyenne de 60,5% et a augmenté de 9 points en 4 ans passant de 56,5% en 2012 à 65,6% en 2015.

Le taux d'IP observé dans la population des 0-6 ans est supérieur à celui observé dans la population des 0-21 ans (52,9% sur la période 2012-2015) : les appels concernant un enfant âgé de 0 à 6 ans donnent plus souvent lieu à une IP.

¹ entretien téléphonique relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte rendu est adressé à la cellule de recueil des Informations préoccupantes (CRIP) du ou des départements concernés.

² entretien téléphonique qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations

Caractéristiques socio-démographiques :

- Sexe des enfants

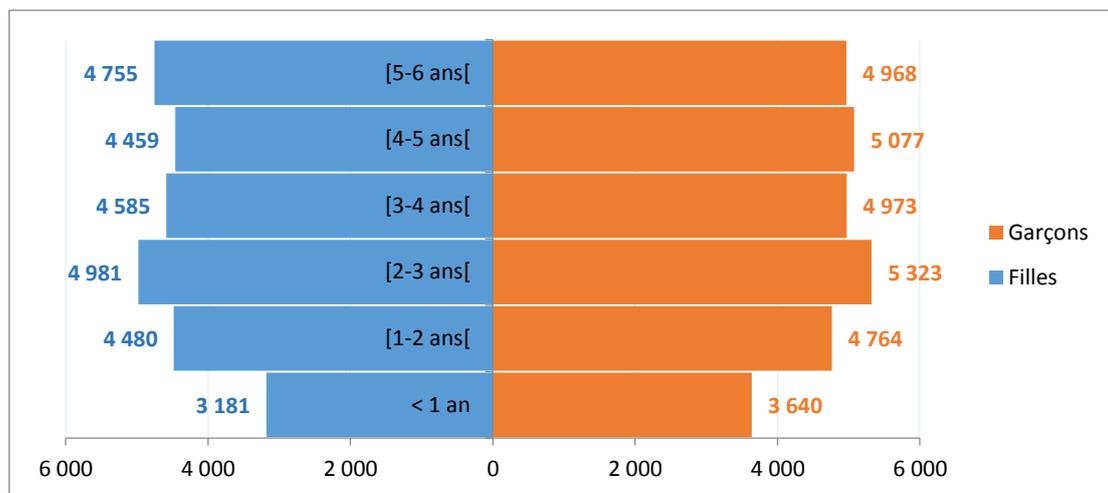
Si dans l'ensemble de la population des enfants en danger, plus d'un enfant sur deux est une fille, **les garçons sont davantage représentés dans la population des enfants en danger âgés de 0 à 6 ans (52,1% contre 47,9% de filles)**. Il est par ailleurs à noter que la proportion des enfants pour lesquels le sexe n'est pas renseigné affecte largement la catégorie des moins de deux ans, car il est parfois difficile de différencier les garçons des filles chez les nouveau-nés.

- Age des enfants

Dans la population des 0-6 ans, **la part des mineurs âgés de moins de deux ans est plus faible que celle des autres tranches d'âges.**

La différence est davantage marquée chez les moins d'un an : 53,4% des mineurs âgés de moins d'un an sont des garçons sur cette période et cette proportion de garçons augmente chez les moins d'un an passant de 52,6% en 2012 à 54,9% en 2015.

Figure 2 : Pyramide des âges des enfants évoqués dans les appels traités 2012 – 2015



Dangers évoqués :

Figure 3 : Dangers évoqués dans les appels traités

	2012		2013		2014		2015		2012-2015	
	0-6 ans	0-21 ans	0-6 ans	0-21 ans						
Violences psychologiques	35,2%	36,4%	36,1%	35,1%	36,6%	36%	36,4%	35,6%	36,1%	35,8%
Violences physiques	19,5%	22,3%	19,5%	23,7%	19,9%	23,2%	19,4%	21,7%	19,6%	22,7%
Négligences lourdes	23,1%	18,5%	23,3%	17,5%	23,5%	18,5%	26,5%	21,2%	24,1%	18,9%
Conditions d'éducation défaillantes	16,8%	14,3%	16,3%	15,1%	15,1%	13,4%	13%	11,8%	15,3%	13,7%
Violences sexuelles	4,9%	4,8%	4,4%	4,8%	4,6%	4,5%	4,2%	4,3%	4,5%	4,6%
Comportement du mineur	0,5%	3,7%	0,4%	3,8%	0,3%	4,4%	0,5%	5,4%	0,4%	4,3%

Dans la population des 0-6 ans comme dans la population des 0-21 ans, **les violences psychologiques représentent plus d'un tiers des dangers évoqués**, cette proportion montrant une légère augmentation entre 2012 et 2015 **contrairement à l'évolution constatée chez les 0-21 ans**.

Les négligences lourdes et les conditions d'éducation défaillantes sont plus fréquemment évoquées chez les 0-6 ans que dans l'ensemble de la population.

Les négligences lourdes représentent 24,1% des dangers évoqués chez les 0-6 ans en 2012 contre 18,9% chez les 0-21 ans. Ce type de danger présente l'augmentation la plus forte, puisqu' en 2015, plus d'un danger évoqué sur quatre sont des négligences lourdes chez les 0-6 ans (26,5%).

Bien que plus fréquentes chez les 0-6 ans, les conditions d'éducation défaillantes présentent une baisse généralisée sur la période observée, passant de 16,8% en 2012 chez les 0-6 (14,3% chez les 0-21 ans) à 13% en 2015 (11,8% chez les 0-21 ans).

A contrario, la part des violences physiques, stable sur la période 2012-2015, est plus faible chez les 0-6 ans (19,4% en 2014) que chez les 0-21 ans (21,7% en 2015).

- Lieu de vie

Sur la période 2012-2015, presque la moitié des enfants pour lesquels un danger est évoqué vivent chez leurs mères (seule, en nouvelle union ou pour lesquelles la situation n'est pas précisée) quelle que soit la tranche d'âge considérée.

En revanche, **les enfants âgés de 0 à 6 ans pour lesquels un danger est évoqué vivent plus fréquemment chez leurs deux parents** (40% contre 32,9% pour les 0-21 ans) et moins fréquemment chez leurs pères (5,3% contre 9,5% pour les 0-21 ans) ou hors du foyer parental (1,9% contre 4,5% pour les 0-21 ans).

Figure 4 : Lieu de vie des enfants évoqués dans les appels traités

	2012		2013		2014		2015		2012-2015	
	0-6 ans	0-21 ans	0-6 ans	0-21 ans						
Ses deux parents	40,9%	33,2%	40,9%	34,8%	39,2%	32,2%	39,1%	31,4%	40,0%	32,9%
Sa mère	48,4%	48,8%	48,4%	47,2%	50,0%	48,9%	49,3%	49,0%	49,0%	48,5%
Son père	5,3%	9,5%	5,1%	8,9%	5,5%	9,7%	5,4%	9,8%	5,3%	9,5%
En résidence alternée	2,2%	2,7%	2,3%	2,8%	2,5%	3,4%	3,2%	3,9%	2,6%	3,2%
Hors foyer parental	2,0%	4,3%	1,9%	4,4%	1,7%	4,3%	1,9%	4,9%	1,9%	4,5%
Ne sait pas	1,2%	1,5%	1,4%	1,9%	1,1%	1,4%	1,1%	1,0%	1,2%	1,5%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Auteurs présumés :

Avec la précaution d'interprétation liée au fait que les enfants âgés de 0 à 6 ans vivent davantage chez leurs parents, les auteurs présumés sont plus souvent membre de la famille proche dans cette population (96,8% contre 95,5% pour les 0-21 ans).

En revanche, les auteurs présumés sont plus fréquemment membre de l'entourage dans la population des 0-21 ans (2,1%) que dans la population des 0-6 ans (1,4%).

Bien que supérieure dans la population des 0-21 ans (1,6% sur 2012-2015 contre 1,1% chez les 0-6 ans), la part des professionnels dans les auteurs présumés a augmenté dans les deux populations. Elle est passée de 1,1% en 2012 à 1,4% en 2015 chez les enfants âgés de 0 à 6 ans et de 1,3% à 1,8% dans la population des 0-21 ans.

Figure 5 : Auteurs présumés des violences évoquées

	2012		2013		2014		2015		2012-2015	
	0-6 ans	0-21 ans	0-6 ans	0-21 ans						
Famille proche	96,9%	96%	97,2%	95,8%	97,1%	95,6%	96,7%	95,4%	96,8%	95,5%
Entourage	1,4%	2,1%	1,3%	2,1%	1,6%	2,1%	1,4%	2,1%	1,4%	2,1%
Professionnels	1,1%	1,3%	0,9%	1,5%	0,8%	1,7%	1,4%	1,8%	1,1%	1,6%
Non désigné	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,6%	0,5%	0,7%	0,5%	0,6%

Partie 2

Focus par type de dangers

PRÉAMBULE

L'analyse par le groupe des écoutantes s'est portée sur 52 fiches d'appels réparties au total sur 2 axes : d'une part, les violences sexuelles sur les enfants de 0-3 ans et d'autre part, les violences physiques et psychologiques pour les 0-6 ans. Toutes les fiches exploitées ont donné lieu à un retour du département afin d'avoir une vision globale du parcours de l'appel.

Les membres de ce groupe ont observé les tendances saillantes en termes de population, de dangers évoqués, de profil des enfants et des parents sur la base des cochages effectués par les écoutants lors de la rédaction des fiches d'appel ; mais au-delà de cette analyse quantitative, c'est aussi une lecture approfondie du contenu du texte rédigé par les écoutants à l'issue de chaque appel pour une analyse qualitative qui a été réalisée.

En effet, cette démarche s'inscrit dans la dynamique d'amélioration des pratiques professionnelles autour de la qualification des dangers, de la cohérence avec les cochages des items et des suites données par les départements.

Les négligences feront prochainement l'objet d'une étude spécifique en raison de l'évolution actuelle des définitions au sein du logiciel métier « Lisa » suite au décret sur la remontée des données dont l'ONPE assure le pilotage de la mise en œuvre.

AXE 1 : Les violences sexuelles sur les 0-3 ans

Ce premier axe concerne les IP qualifiées « violences sexuelles sans précision » pour la tranche des enfants 0-3 ans. Le terme « sans précision » permet d'appréhender l'ensemble des situations (viol, attouchements, climat équivoque...)

L'objectif était de vérifier l'hypothèse selon laquelle ces situations se révéleraient plus souvent dans le cadre de conflit parental ou de séparation, mais également d'analyser les populations concernées et les types de violences sexuelles. En effet, la désignation de violences sexuelles commises par un des parents sur l'enfant vise parfois à être un des instruments du conflit au sein du couple. Les écoutants le perçoivent régulièrement à travers les appels reçus.

Nous devons donc étudier le profil des auteurs, le contexte familial, la qualité des personnes qui repèrent et/ou alertent le 119, et enfin les symptômes repérés.

Le nombre de fiches concernant cette problématique étant assez limité, nous avons porté cette analyse sur deux années : 2014 et 2015.

Sur l'ensemble des 17 situations étudiées, on recense 15 filles et 3 garçons. Une situation peut recouvrir plusieurs types de faits : un enfant peut par exemple être victime d'attouchements et évoluer dans un climat équivoque.

Les faits décrits sont majoritairement des « attouchements », 11 cas sur 17, un « avec pénétration », et 4 situations de « climat équivoque ».

Les enfants vivent majoritairement avec leur mère (dans plus de 70 % des cas) : 9 situations se déroulent dans un contexte de conflit parental soit dans 50 % des cas.

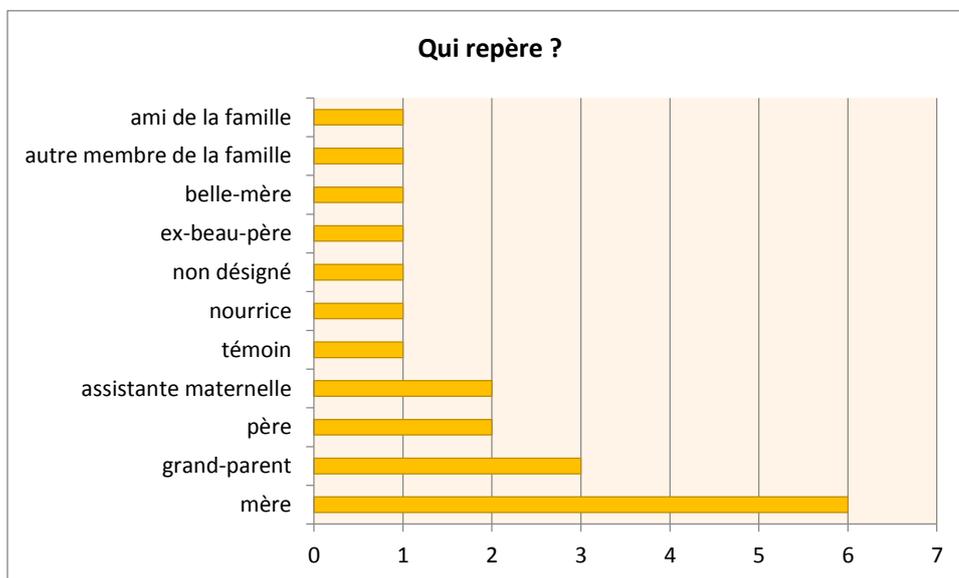
Les auteurs présumés sont principalement :

- l'autre parent, (7 cas soit 41 % des auteurs présumés)
- un membre de la famille (dans 6 situations), notamment des grands-parents
- un beau-parent (1 situation).
- les deux parents (1 cas).

Dans deux cas les parents souffrent de handicap, et une seule situation mentionne le critère de « jeune âge du parent ».

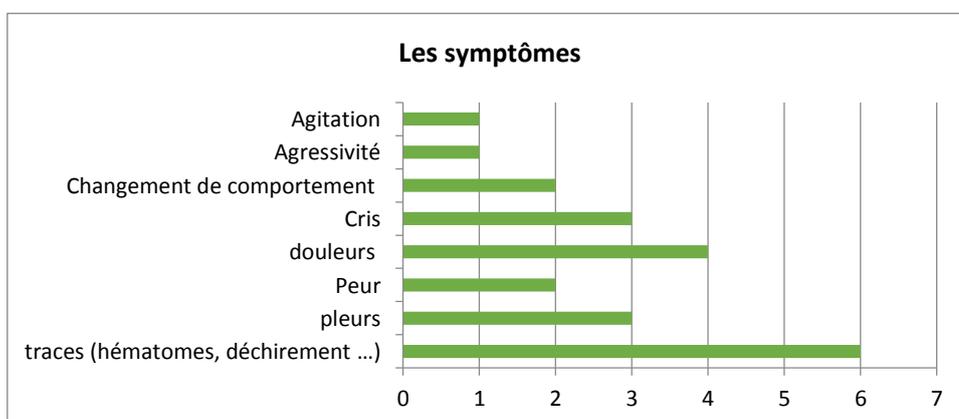
Les violences physiques sont associées aux violences sexuelles dans une situation sur 10 et les négligences lourdes dans 6 situations sur 10.

Le repérage est fait par différentes personnes :



Les symptômes repérés sont principalement (plusieurs symptômes possibles par situation):

- les traces physiques (6)
- les manifestations de peur (3)
- et les changements de comportement de l'enfant (2)



La parole de l'enfant est évoquée dans 7 cas sur 10, soit 41,1 % des cas.

Les retours d'évaluation des départements montrent notamment que :

- 2 situations font l'objet d'un classement sans suite
- 1 situation a donné lieu à une mesure éducative

Mais la majorité ont été transmises par la CRIP au Parquet (plus de 50%) ou font l'objet de « suivis secteur et mises à disposition ».

Au terme de cette analyse, nous observons que les victimes sont majoritairement des filles pour les années 2014 2015. Les enfants concernés vivent principalement avec leur mère, ce que leur jeune âge peut expliquer et ensuite avec leurs deux parents.

Les auteurs présumés sont majoritairement un des parents, ou un autre membre de la famille.

Les situations qui évoquent des violences sexuelles et qui s'inscrivent dans un conflit parental sont en augmentation, (+30 % des fiches en 2014, +66% en 2015) alors que ni le jeune âge des parents, ni l'association des violences sexuelles avec des violences physiques ou des négligences lourdes ne sont confirmés dans ces contenus.

Les personnes qui repèrent et/ou alertent sont de façon majoritaire l'un des parents ou un autre membre de la famille alors que sur un plan général, les appels au 119 émanent des parents, puis du mineur concerné ou des voisins, les membres de la famille venant après (Cf. étude annuelle relative aux appels du SNATED pour 2016).

Là encore, le jeune âge des enfants, et leur non-scolarisation, pourrait venir expliquer le fait que peu de professionnels repèrent ces situations.

Les faits concernent plus souvent des attouchements et un climat équivoque.

Les symptômes qui alertent sont les changements de comportement, les traces physiques et la parole de l'enfant.

Enfin, nous remarquons, d'une année sur l'autre une amélioration de la qualité des retours effectués par les départements avec de meilleures précisions concernant les mesures en cours ou mises en place.

Cette analyse ouvre un autre travail sur notre propre recueil d'informations et la qualification des faits énoncés, ainsi qu'une réflexion nécessaire sur le fait de préciser ou non le type de violences sexuelles et les critères précis sur lesquels s'appuyer.

En effet, l'examen des fiches 2016 évoquant des violences sexuelles n'est pas encore consolidé mais laisse déjà apparaître des évolutions : la description des symptômes qui vont alerter l'appelant et étayer l'analyse des écoutants sont d'ores et déjà plus nombreux dans les fiches de 2016.

Est-ce lié à l'évolution des pratiques des écoutants lors du recueil des éléments et/ou à une meilleure sensibilisation des appelants à l'observation du comportement de l'enfant victime ? De même, il apparaît en 2016 que le nombre de garçons victimes de violences sexuelles est presque identique à celui des filles : cette tendance une fois consolidée méritera donc d'être approfondie.

AXE 2 : Les violences physiques et les violences psychologiques

Cette étude a porté sur 35 fiches concernant la situation de 78 enfants au total, dont 46 sont âgés de moins de 6 ans sur les années 2014 et 2015.

Nous précisons également que lorsque les items « violences psychologiques » et « violences physiques » ont été cochés concomitamment pour un enfant, ces violences peuvent être le fait d'auteurs distincts (par exemple, le père est l'auteur présumé de violences psychologiques, la mère de violences physiques).

D'emblée, il nous a paru pertinent de distinguer les situations d'enfants vivant avec leurs deux parents, des situations d'enfants vivant avec un de leur parent en nouvelle union.

La question du jeune âge des parents dans ce genre de situations semblait à travers les échanges professionnels un critère récurrent. Il s'agissait donc de travailler cette hypothèse.

Un certain nombre d'éléments recueillis dans l'entretien nous ont paru intéressants à mettre en relief concernant notamment les comportements et difficultés de l'enfant et des facteurs d'alerte concernant les parents.

Au début de l'étude, nous avons formulé l'hypothèse concernant le « jeune âge des parents (- de 21 ans) » : Cet item est renseigné par les écoutants lorsque l'information apparaît pertinente pour l'appréhension de la situation notamment au regard de l'étude des compétences parentales. Il ressort de notre échantillon que cet item n'a été coché que dans deux cas, 2 IP qualifiées d' « urgentes » par l'écoutant, et pour lesquelles des items communs sont observés : « consommation d'alcool », « problèmes dans la prise en charge de l'enfant ». Le critère du jeune âge des parents comme favorisant les violences psychologiques et physiques s'est donc avéré non fondé dans cet échantillon. Notons que lorsque le couple parental est séparé, il est mentionné par les écoutants un « conflit parental », alors que lorsque les parents sont en couple, des « violences conjugales » sont mentionnées.

A la lecture des comptes rendus d'appel, il apparaît que **les appelants sont majoritairement des membres de l'entourage familial ou amical des parents** (19 situations). Dans 6 situations, c'est l'un des parents et dans 5 situations c'est un professionnel de l'éducation nationale ou d'accueil des enfants.

Pour 13 situations, l'appelant est indiqué comme étant « non désigné ».

Derrière cet item, à la lecture des comptes rendus d'appels, il apparaît que ce sont souvent des personnes qui ont assisté aux violences, ont reçu des confidences des enfants ou d'un des parents, des voisins qui entendent les violences.

Le terme « non désigné » a pu être utilisé afin de « préserver » la qualité des appelants et qu'ils ne soient pas possible pour les parents de les identifier par crainte de représailles.

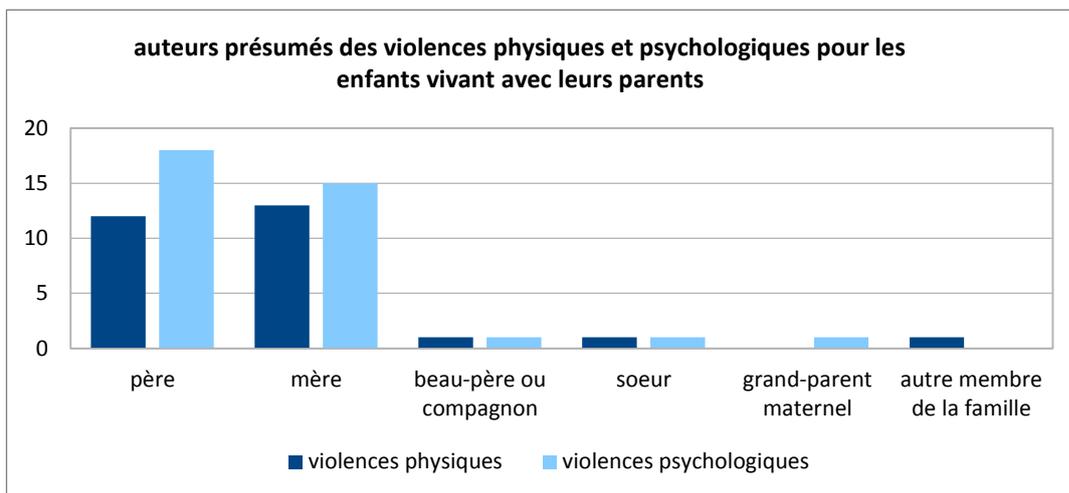
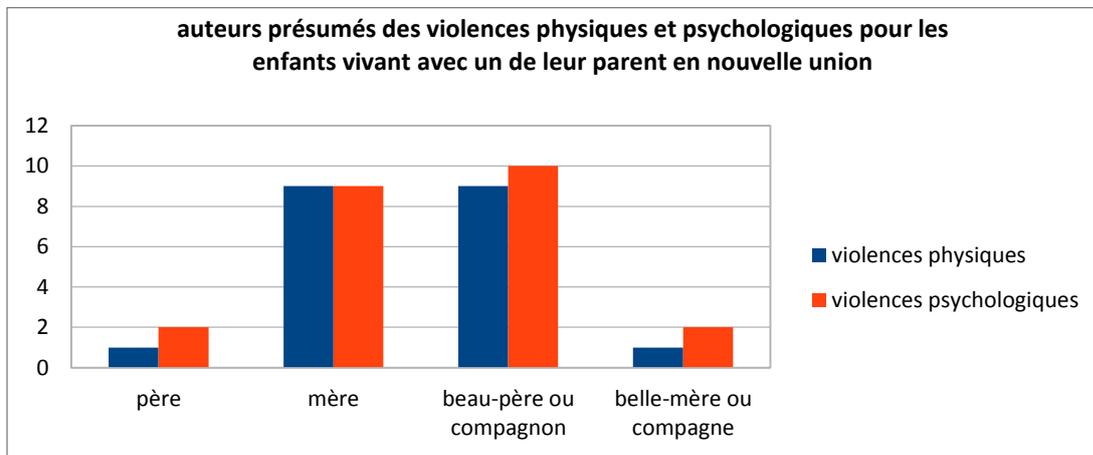
Les auteurs présumés des violences sont en grande majorité les adultes avec lesquels vivent les enfants habituellement.

Ainsi, pour les enfants vivant avec un de leurs parents en nouvelle union, les nouveaux conjoints sont autant désignés que les parents.

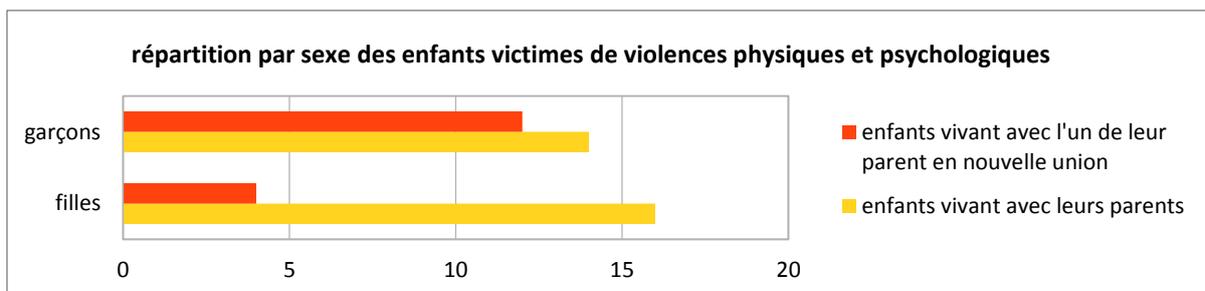
Les violences psychologiques sont légèrement supérieures aux violences physiques pour les enfants vivant avec leurs parents et sont davantage le fait des pères.

Ceci est peut-être à mettre en lien avec les faits de violences conjugales repérés : l'item « violences psychologiques » peut être coché lorsque l'enfant est témoin des violences.

Si « mère » et « beau-père ou nouveau compagnon » paraissent surreprésentés comme auteurs présumés, cela est certainement lié au fait que dans les situations de séparation du couple parental, et pour des enfants de moins de 6 ans, la résidence principale des enfants est majoritairement chez leur mère.



Nous constatons que dans l'échantillon étudié (enfants victimes de violences physiques et psychologiques), le nombre de garçons par rapport aux filles est majoritaire dans les situations d'enfant vivant avec un de leur parent en nouvelle union (répartition 2/3, 1/3).



Les garçons seraient-ils plus exposés que les filles dans ces configurations familiales ?

Sur les 35 fiches étudiées, 6 IP ont été qualifiées « urgentes » par le service.

Dans 3 de ces situations, des violences conjugales sont mentionnées, 4 concernent des enfants âgés de moins de 3 ans, 2 impliquent des parents âgés de moins de 21 ans.

Pour 1 de ces situations, l'auteur présumé est une mineure âgée de 13 ans pour laquelle des troubles psychologiques ou psychiatriques sont suspectés. C'est le père des enfants qui contacte le service.

Au regard des retours des départements, il apparaît que 4 de ces situations étaient déjà connues des services et faisaient l'objet d'une mesure en cours.

Les retours des départements font état de 5 « transmissions au Parquet », dans 2 situations la famille était « inconnue du département », pour les autres une « mesure administrative ou judiciaire » était déjà en cours.

Pour 10 situations, le retour indique une « absence de danger ».

CONCLUSION

L'analyse quantitative et qualitative des fiches d'appels relatives à la tranche d'âge des enfants de 0-6 ans pour ce qui est des violences sexuelles, physiques et psychologiques a permis d'objectiver ou d'infirmer certaines hypothèses élaborées par le travail d'analyse des pratiques professionnelles qui se fait au SNATED.

Le suivi de certains items sera particulièrement utile dans l'avenir à l'aune de ce que les chiffres de 2016 évoquent déjà. Ainsi, un certain nombre de fiches d'appel étudiées sur 2016 montrait une augmentation des violences sexuelles commises sur les garçons par rapport à 2015 et aux autres années, les filles ayant été jusque-là surreprésentées dans ce type de maltraitements. Le service s'en est saisi pour engager fin 2017 un travail autour d'une amélioration des pratiques des écoutants dans les situations dénonçant des violences sexuelles.

De même, en 2016 l'augmentation de la part des négligences qui devance désormais la part des violences physiques dans les appels traités méritera d'être suivie afin de voir si la tendance se confirme. Une étude est lancée dès à présent sur ce sujet des négligences. Enfin, les violences conjugales étant désormais considérées par la loi de 2016 comme un danger en tant que tel pour les enfants exposés seront sans conteste un sujet à approfondir afin de mieux connaître les publics que nous aidons. Autant de tendances qui pourront faire l'objet d'autres études à venir. L'intérêt de relier étroitement les études statistiques avec les pratiques de terrain réside en effet par l'enrichissement des connaissances partagées dans ce domaine complexe qu'est la protection de l'enfance.

Pour leurs contributions à ce focus, que soient remerciés l'ensemble des écoutants et des cadres qui participent aux cochages des appels dont sont issues ces statistiques. Merci également à Adeline Renuy, chargée d'études à l'ONPE pour l'analyse des données générales de contexte, Houria Belmessaoud cadre de coordination pour l'animation du groupe de travail, Christel Tourtaud, Samia Dharyf et Siriane Bernard écoutantes, pour leurs contributions à la deuxième partie de l'étude par leur analyse des fiches d'appel, Michel Roger, responsable informatique du GIPED et Nora Darani, responsable de la communication .